

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

**-----
C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L**

**Arrêté de circulation et de stationnement lors d'une braderie
N° T44/2024**

Le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par l'association « Les Nin's del Vercol » afin d'organiser une vente au déballage sur le Mail de l'Aspre et la rue du Calvaire le samedi 15 juin 2024.

Vu l'arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal afin d'y organiser une vente au déballage N° T07/2023 en date du 23/01/2024

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette braderie,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les bradeurs seront autorisés à installer leurs étals sur le Mail de l'aspre ainsi que dans les Rue du Calvaire.

Article 2 : **Le samedi 15 juin 2024 de 12h30 à 00h00 (sauf pour les services d'urgences),**

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits :

- Mail de l'Aspre
- Rue du Calvaire

Le stationnement Rue Saint-Christophe (de l'intersection de la Rue des Cavaliers jusqu'à la sortie du Parking du Mail de l'Aspre) sera réservé aux exposants.

Article 3 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement. La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 4 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la braderie seront considérés comme gênants (art. R 417-10 du code de la route).

Article 5 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'association « Les Nin's del Vercol ».

Article 6 : La brigade de gendarmerie d'Elne, Monsieur le Maire de la Commune de Corneilla-del-Vercol sont chargés chacun en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 27 mai 2024

Le Maire,

Christophe MANAS